Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_20-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2023 - 06 - 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Tiphanie JACOMINO, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation de la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de requalification urbaine sur la commune de Commequiers avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_20-DE

La commune de Commequiers a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée pour une mission de portage foncier sur l'ilot du centre-bourg.

La compétence PLUi et l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) ayant été transférés au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, celui-ci est désormais amené à approuver et signer la convention d'action foncière.

Après une période de veille foncière, la commune souhaite s'appuyer sur les compétences et les moyens de l'EPF de la Vendée afin d'assurer la maîtrise foncière du secteur du centre-bourg. Cette convention d'action foncière vient poursuivre le travail de veille ainsi engagé ainsi que les négociations foncières avec les propriétaires et mettre en œuvre éventuellement des futurs travaux de déconstruction.

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention et porte sur 6 parcelles bâties pour une superficie totale de 1 695 m². Ces terrains sont situés en zone UC au PLU.

Le projet de convention d'action foncière est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,
Vu la délibération n° 2023/31 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 20 juin 2023 approuvant la convention d'action foncière,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023,
Vu le projet de convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de requalification urbaine sur la commune de Commequiers avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 contre : Sonia CHARLOS, 3 abstentions : Jocelyne SERVADEI, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON),

<u>Article 1</u> : DECIDE de valider la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de requalification urbaine sur la commune de Commequiers avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

<u>Article 2</u> : DECIDE d'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Givrand, le 10 octobre 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint-Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.